

SUCCÈS D'UNE BELLE ŒUVRE.

Nous avons reçu hier les deux lettres suivantes, que nous nous empressons de publier pour nous rendre au désir de S. G. Mgr. de Montréal. C'est un vrai plaisir pour nous de l'avoir à enregistrer de nouveaux faits qui font connaître les progrès continus de la tempérance parmi nous. Aussi voyons-nous nous avec plaisir par ces lettres ce qui vient d'avoir lieu à Laprairie; c'est un exemple qui sera suivi.

Montréal, le 21 septembre 1848.

M. l'Éditeur,

Je vous prie, de la part de Monseigneur de Montréal, d'insérer dans votre prochain numéro la lettre ci-jointe que le Rév. Père Mainguy, curé de Laprairie, adresse aux autres curés pour leur faire connaître les Idéels de Tempérance, qui viennent de se former dans sa paroisse. Ces Idéels de Laprairie sont recommandés par sa Grandeur à tous les membres de la société de tempérance comme l'ont été ceux de la ville, dont il fut fait mention dans votre feuille du 8 courant.

Monseigneur me charge aussi de déclarer en son nom, dans votre journal, que c'est avec peine qu'il a appris que l'on faisait circuler certains bruits, tendant à faire croire que s'il avait refusé d'accepter la présidence de l'Association des établissements Canadiens des Townships, c'était dans le but de n'avoir point de rapport avec M. L. J. Papineau. Sa Grandeur croit devoir protester contre ces bruits, vu qu'ils sont contraires à la vérité.

Je suis, M. l'Éditeur, Votre très-obéissant serviteur, A. LA COMBE, Sous-Secrétaire.

Laprairie, 18 septembre 1848.

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien donner communication de la pièce suivante à vos paroissiens au prône de la messe de dimanche prochain :

"Nous soussignés, dans l'intérêt du bien public, nous engageons sur parole d'honneur à M. le curé de Laprairie et à MM. les curés des paroisses voisines de changer nos auberges en maisons de tempérance. Nous promettons de ne donner ni vendre aucune espèce de boissons enivrantes aux Canadiens, pas même à ceux d'entre eux, qui, n'étant pas la société de tempérance, désirent en boire.

Signé : Antoine Mousset, Marc Gagnon, Louis Demers, Jean-Baptiste Olivier, Simon Foisy.

Laprairie, 12 juillet, 1848.

J'engage vos paroissiens, qui auraient occasion de s'arrêter au village de Laprairie, à descendre dans l'une de ces maisons de tempérance ci-dessus désignées.

Je crois que la promesse sus-mentionnée y a été fidèlement observée, depuis l'époque où elle a été formulée. Je puis du moins assurer qu'aucune infraction à cet égard ne m'a été signalée jusqu'ici.

Veillez donc, monsieur, recommander ces pièces de famille à la confiance et à la bienveillance de vos paroissiens, et agréez vous-même l'expression des sentiments respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur, Votre très-humble et très-obéissant serviteur in Christo. J. M. MAINGUY, S. J., curé

M. CHINIQUY.

Nous avons dit dernièrement qu'une société protestante de cette ville, qui a pour nom "l'Ordre indépendant des Réchabites" avait voté, une adresse de félicitations à M. Chiniquy au sujet de ses efforts pour l'œuvre de la tempérance. Nous regrettons de ne pouvoir publier pour le moment l'adresse dont il s'agit. Nous devons cependant dire qu'il est désirable de voir la bonne harmonie continuer à exister ainsi au sujet de la tempérance entre des personnes de différentes croyances. Il est de plus fort consolant d'enregistrer les succès de cette belle cause de la sobriété chez nos frères séparés. Cela fait voir que l'on comprend que, dans cette belle œuvre, il s'agit de nos intérêts communs, et que tous les citoyens, quelque soit leur origine, quelque soit leur croyance, doivent s'unir pour hanter du milieu de nous le fleau de l'intempérance. Cela dit, qu'il nous suffise, pour aujourd'hui, de transcrire la réponse suivante de M. Chiniquy. Cette réponse est empruntée à la Minerve de lundi :

Longueuil, 7 septembre 1848.

MONSIEUR.—J'ai reçu dans son temps la lettre que vous me faites l'honneur de m'adresser le 31 août, au nom de l'Ordre Indépendant des Réchabites.

J'ai appris, avec bonheur, que le principal but de votre société était de vous secourir mutuellement, et que chacun en entrant prenait l'engagement de ne jamais user de liquides enivrants.

Vos sentiments sur les maux affreux que cause l'ivrognerie sont bien les miens, comme ils sont ceux de tous les amis du pays. Car il est évident, comme vous l'observez fort bien, que c'est l'intempérance qui démoralise le peuple et occasionne les énormes dépenses que le gouvernement et la police font pour empêcher les désordres ou punir les crimes qui désolent la société.

C'est vraiment un très grand malheur pour cette partie de la société qui a des habitudes d'ordre et de sobriété de se voir dans la triste nécessité de traîner à sa suite des milliers de membres affaiblis par l'usage de l'alcool, et adonnés à des excès de boisson qui paralysent nécessairement l'activité et l'industrie. Aussi avez-vous grande-

ment raison d'attribuer à cela la principale cause de l'affreuse misère qui règne en Canada. Ceux qui sont tempérants ont donc beaucoup à souffrir de la paresse et de l'indolence auxquelles se livrent ceux qui sont passionnés pour la boisson. Ils ont donc tout le plus grand intérêt à travailler à détruire cette passion détestable.

Vous me faites trop d'honneur en m'attribuant le succès qu'obtient parmi les catholiques la société de tempérance. Car comme vous l'observez vous-même, avec beaucoup de justesse, je ne suis dans cette œuvre que l'instrument de la Divine Providence. Quant à mes confrères du clergé canadien, je puis vous assurer que tous considèrent le sacrifice qu'ils ont fait pour donner l'exemple à leur troupeau, comme peu de chose à la vue des immenses avantages qui en reviennent au peuple, qu'ils sont chargés de conduire dans les routes du ciel.

Au reste, nous sommes tous bien convaincus que ce succès est uniquement l'œuvre de Dieu, à qui il faut en rapporter toute la gloire. Pour moi, ce qui me touche vivement et me remplit d'admiration, c'est le zèle des laïques pour la propagation, de la société de tempérance; et tous les jours je suis l'heureux témoin des efforts incroyables et des admirables sacrifices qu'ils font pour gagner leurs amis, leurs parents et tous leurs concitoyens. Il est vrai qu'ils ont à imiter un bel exemple, celui de notre bien-aimé gouverneur, lord Elgin, qui, en visitant dernièrement Chambly et St. Hyacinthe, a hautement fait l'éloge de notre société par sa noble conduite autant que par ses éloquentes paroles : car tout le monde sait que malgré les fatigues du voyage, Son Excellence ne voulut dans ces deux occasions solennelles ne boire que de l'eau.

Ce zèle se communique à toutes les classes de la société et à toutes les dénominations religieuses. On n'en est pas surpris, quand on fait attention que l'ivrognerie étant l'ennemi commun de la religion, il est du devoir de tout chrétien et de tout citoyen de travailler à la détruire. Il en est de ce vice comme d'Israël, l'implacable ennemi d'Israël, à qui tout le monde fit la guerre, parce qu'il la faisait à tous : "manus ejus contra omnes et manus omnium contra eum" (gen. 19 c 12 n).

Nous ne sommes donc pas surpris de voir des Réchabites modernes enrôlés sous l'étendard de la tempérance et combattant généreusement pour établir en tous les lieux le règne de la sobriété. J'espère que vos nobles, généreux et intelligents efforts hâteront et assureront le succès désiré de tous.

Je vous prie, Messieurs, de vouloir bien être auprès de l'Ordre Indépendant des Réchabites, l'interprète de ma reconnaissance pour les sentiments bienveillants dont votre adresse est pleine à mon sujet,

Et veuillez bien, Monsieur le président, me croire, Votre dévoué serviteur, C. CHINIQUY, prêtre, JOHN BRODIE, écrivain, District chief Ruler.

MINE D'ARGENT.

On nous apprend que dans les comtés de St. Maurice, Berthier et Lévis il y a des traces d'une mine d'argent. Un monsieur est, à ce qu'il paraît, occupé à examiner les lieux, et il semble maintenant à peu près hors de doute qu'il y existe du minerai d'argent. Ce serait là une belle découverte, et qui mériterait l'attention des capitalistes et des explorateurs. On remarquera que c'est, depuis une semaine, la seconde mine dont nous signalons l'existence à quelques lieux de nos villes; espérons que nous aurons bientôt à dire quelques chose dans le sens d'une exploration et exploitation.

S. G. Mgr. de Montréal n'ayant pu, vu de nombreuses occupations, faire lui-même la visite pastorale que nous annonçons mardi, c'est S. G. Mgr. de Martyropolis qui s'en est chargé et est partie mercredi.

Le Canadien crie à la proscription, parce que le ministre, dit-il, lui a retiré les annonces du gouvernement. Nous ignorons si c'est le cas, et comment il a eu cette nouvelle, puisque dans son No. d'hier nous voyons des avis de faillites, datés du 18, du 19 et même du 20, jour de la publication de cette feuille. Il est inutile d'ajouter que le Canadien est furieux et qu'il ne garde plus de mesure envers l'administration. Il dit que le ministre Viger n'avait pas cru devoir enlever ses annonces du Journal de Québec; mais le Canadien oublie que le ministre Viger-Papineau avait été les annonces à la Minerve, pour les envoyer à qui? à l'Aurore, qui n'a que 200 souscripteurs. Des ordres avaient été envoyés aux différents départements et notamment au commissaire des banquerottes d'alors, qui s'y est soumis pendant quelque temps. Mais des plaintes fréquentes lui ayant été faites, par les marchands et autres intéressés, il a adressé de nouvelles annonces à la Minerve, en dépit de l'injonction du ministre Viger-Papineau; Voilà un fait dont le Canadien devrait se rappeler, avant de se plaindre et d'élever si haut la liberté du ministère en question, dont il a été un des plus chauds défenseurs. Minerve.

FAITS DIVERS.

NEIGE.—La Gazette de Québec du 19 dit que le 16 les montagnes au nord de Québec étaient couronnées de neige.

MITCHELL.—On disait que le gouvernement anglais avait permis à madame Mitchell de se rendre avec ses enfants aux Bermudes auprès de son mari.

ATLANTA.—Il y a eu à Atlanta une assemblée publique, à laquelle on a passé différentes résolutions au sujet du bill actuel d'éducation. En somme, l'assemblée a été d'avis que l'acte actuel de l'éducation ne convient pas au pays, et ne lui conviendrait pas, même avec les changements proposés par M. le surintendant de l'éducation.

CONSEIL LÉGISLATIF.—Le Packet de Bytown annonce que M. Quessel est appelé au conseil législatif et il ajoute : "Il faut espérer que le ministère aura dans la chambre haute assez d'amis pour pouvoir faire passer ses mesures. Cette partie du Canada n'est que bien chétivement représentée dans la chambre des lords du Canada, et pour le peuple Canadien le conseil législatif est un vrai hanubog. On devrait adopter pour la chambre haute le principe électif."

AGRICULTURE.—Mardi à ce lieu sur la place Viger de cette ville l'exhibition d'animaux pour le comté de Montréal. Cette exhibition était supérieure aux précédentes, et marquait chez nos cultivateurs des progrès sensibles. S. E. Lord Elgin a honoré l'exhibition de sa présence et a conversé longtemps avec le président de la société, M. Hayes. S. E. s'est montré satisfait de l'exhibition, surtout en ce qui regarde la race bovine. Le fameux bœuf de M. Hayes a encore remporté le prix et il le mérite; car c'est là un animal fort remarquable. En somme, il y a amélioration cette année; espérons que ce changement se fera sentir de plus en plus, et que nos agriculteurs sauront comprendre toute l'utilité de semblables exhibitions.

OURAGAN.—Mercredi, entre midi et une heure, nous avons eu à Montréal un ouragan épouvantable. Le vent nous paraissait être dans la direction du sud au nord, et après avoir soufflé avec une grande violence pendant environ un quart d'heure, un orage comme on en voit rarement s'est joint à lui et s'est abattu sur la ville et les environs. Nous apprenons que le bateau de Laprairie a été jeté sur l'Isle des Sœurs par le vent, mais qu'il n'a reçu aucun dommage. Quelques arbres ont été brisés autour et même au centre de la ville. Nous craignons d'avoir à enregistrer plus tard quelques sinistres, qui auront été causés par cette tempête.

La Minerve nous annonce que cet ouragan a sévi très-fortement sur la rivière Chambly. Dans les paroisses qui se trouvent sur cette rivière, il y a eu un grand nombre de maisons, granges, etc., de renversées; les débris en ont été portés à de grandes distances. La Minerve ajoute que même des arbres ont été déracinés, et des grains brisés en bien des endroits. Nous apprenons depuis que vers la Longue-Pointe deux bateaux ont vu leurs mâts et voiles enlevés, et qu'ils sont fort endommagés. Une cage a été brisée au Pied-du-Courant, et les débris éparpillés de tous côtés.

LANGUE FRANÇAISE.—La Gazette officielle de samedi contenait l'acte impérial qui amène l'acte d'union des Canadas en ce qui regarde la langue française. COLONISATION.—M. O'Reilly a prêché la colonisation à Bécancour qui s'organise rapidement. Il doit, dit-on, se rendre prochainement à Trois-Rivières pour y établir la même œuvre.

MAISONS.—Nous voyons par le Herald que durant les années 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 1846, 1847, il y a eu 2690 maisons construites à Montréal; en 1847, il n'y en a eu que 196.

MONTAGNES.—Le Québec Gazette dit que M. Germain Pelletier, pilote, rapporte que les montagnes derrière le Cap-Chat étaient toutes couvertes de neige, dimanche.

J. de Québec.

INCENDIE.—La superbe bâtisse construite à Chambly pour fabriquer le coton jaune, et qui était occupée à faire de la laine, est devenue la proie des flammes aujourd'hui à midi. On a pu sauver quelques pièces de marchandise. En moins de trois quarts d'heure, le feu avait consumé tout ce grand établissement qui a coûté £3,500, et il avait une assurance d'effectuée pour un certain montant.—Minerve d'hier.

PONT SUR LE NIAGARA.—L'on parle d'ériger un nouveau pont de suspension sur la rivière Niagara, à Queenston. La largeur du fleuve y est d'environ 600 pieds; la distance entre les tours qui seront de pierre sera de 800 à 900 pieds. M. Elliott, l'ingénieur, offre de construire le pont pour les voitures et les piétons pour 40,000 piastres et de prendre lui-même des parts au montant de 10,000 piastres. Les autres 30,000 piastres seraient partagées entre le Canada et les Etats-Unis. La plus grande partie des actions est prise du côté des Etats-Unis. La largeur de la rivière est moindre en cet endroit qu'à la chute où le pont récemment érigé n'est que temporaire. L'Examiner de Toronto, dit qu'on l'a informé que M. Elliott a donné son affidavit à Lockport que le pont de la chute, dans son état actuel, ne durera pas deux ans.

J. de Québec.

EXPORTATIONS.—Les Etats-Unis ont exporté comme suit des objets qui n'étaient pas le produit de leurs propres manufactures ou de leur sol :

- Pour \$2,165,576 aux colonies Anglaises de l'A. du nord.
" \$1,000,000 à Cuba.
" \$ 500,000 en Angleterre.
" \$ 348,000 en Belgique.
" \$ 268,000 aux Villes Anseétiennes.
" \$ 450,000 en France.
" \$ 700,000 dans l'Amérique du sud.
" \$ 112,000 à Hayti.

PROTESTATION.—Les journalistes de Paris ont protesté contre les actes du gouvernement relatifs à la Presse, et ont fait parvenir leur protestation au général Cavaignac par une commission de députés. La conférence qui a duré près d'une heure, s'est terminée par ces paroles du général Cavaignac.

En suspendant les journaux dont les attaques me paraissent un danger pour l'établissement de la République, je crois accomplir un devoir; vous, journalistes, vous faites le vôtre en protestant contre une atteinte portée à la liberté de la presse et aux droits de l'écrivain. Cette protestation est un acte qui vous honore, et je n'eusse pas compris, pour la dignité de votre drapeau, que vous ne l'eussiez pas faite. Je l'attendais."

EXPORTATION ANGLAISE.—Le Royaume-Uni a exporté en 1847 pour £234,198 de quincaillerie et coutellerie. L'ARMÉE FRANÇAISE.—L'effectif de l'armée française était au mois de février de 342,767 hommes; il est actuellement de 522,127 hommes.

UN CALCUL POUR L'IRLANDE.—Le Lord lieutenant d'Irlande vient de faire publier qu'en 1848 il y a 769,884 acres de terres, plantés en patates, de plus qu'en 1847; en sorte conclut-il que quand même la perte serait d'un tiers (elle sera presque totale), il y aura cette année en Irlande plus d'aliments qu'en 1847 pour nourrir aussi moins de monde.

METERNICH.—Nous voyons par nos journaux que l'assemblée nationale Allemande a ordonné la confiscation des biens du prince de Metternich.

VÉNISE.—Le blocus de Venise vient d'être levé par les Autrichiens. Le conseil de sûreté de la ville des Lagunes a décrété le bannissement de tous les Jésuites qui se trouvent à Venise. C'est le N. Y. Herald qui nous fournit ces détails.

JOURNAUX.—Il a paru à Paris, depuis le 25 février, 170 nouveaux journaux!

PROCÈS.—Le Gouvernement vient de décider que le jugement des citoyens Cassidière et Louis Blanc aurait lieu par contumace, et qu'il serait procédé de suite à l'accomplissement des formalités nécessaires pour arriver à ce résultat.

UNE DÉFINITION.—Jusqu'à présent la définition de l'Amour avait été abandonnée aux poètes, qui s'en étaient tirés à la satisfaction générale. Nous doutons que les philosophes socialistes aient le même succès, surtout s'ils suivent les errements de M. Pierre Leroux, qui donne la définition suivante, qui doit être toute nouvelle, et de la façon exclusive du collaborateur de la Vraie République.

L'Amour, dit Pierre Leroux, c'est l'idéalité de la réalité d'une partie de la totalité de l'être infini, réunie à l'objet de la jectio du moi et du non-moi; car le moi et le non-moi c'est lui."

UN MOT.—On lit dans Thucydide que les Lydiens, pour charmer la faim, dans une extrême disette, inventèrent les artes et la cuisine... Ils jouaient un jour et mangeaient

l'autre. Faisant allusion à ce fait, M. de Montalembert disait en parlant des Irlandais : Ils font de la révolte un passe-temps; cela leur fait oublier qu'ils n'ont point de pommes de terre.

MARIAGE.

A St. Ambroise, le 19. Roger Lelièvre, Forç du Cap Santé, à Demoiselle Catherine Mulhiet, fille de feu R. Mulhiet, Ecr., de Valcartier.

Gerin-Lajoie,

AVOCAT,

A établi son BUREAU au No. 15, Rue St. Vincent, porte voisine de la Minerve.—22 septembre.

COLLÈGE DE CHAMBLY.

LES CLASSES du Collège de Chambly s'ouvriront le DEUX OCTOBRE prochain. Montréal 22 Septembre 1848.

BAZAR

MARDI, le 2 OCTOBRE, il y aura à Laprairie un BAZAR au profit des pauvres de la paroisse, tenue par les Dames de Charité. 22 Septembre, 1848.

INFORMATIONS.

L'on prie tous ceux qui connaissent un nommé Joseph Sélinat ou Sedinat, dit Contois de vouloir bien informer ce Bureau, si cet individu vit et dans quelle paroisse. Montréal, 22 septembre 1848.

COLLEGE MASSON

LES CLASSES DU COLLÈGE MASSON à Terrebonne se sont ouvertes le CINQ DE SEPTEMBRE. Montréal, 19 Septembre 1848.

INSTITUTEUR ET INSTITUTRICE.

Si l'on a besoin dans quelque Village d'un INSTITUTEUR et d'une INSTITUTRICE, pour tenir dans la même maison une école de garçons séparés de celle des filles, l'on pourra en s'adressant à ce Bureau, se procurer le frère et la sœur qui, sous la surveillance d'une mère respectable dont ils veulent faire le bonheur on se consacrant à l'éducation, espèrent se rendre dignes de l'encouragement que l'on voudra bien leur donner. Montréal, 14 septembre 1848.

COLLEGE DE STE MARIE

A MONTREAL (RUE ST. ALEXANDRE, No. 17.)

LES ÉLÈVES trouveront dans l'établissement un cours complet classique et commercial.

Trois classes s'ouvriront le 20 du mois de SEPTEMBRE. La première sera un cours préparatoire Anglais et Français dans lequel on enseignera la Grammaire dans les deux langues, l'Écriture, l'Arithmétique, la Géographie, l'Histoire. Les deux autres formeront le commencement du cours classique Français et l'Anglais seront sur le même pied dans toutes les classes. Chaque année on ajoutera une nouvelle classe et les élèves de l'année précédente passeront à une classe supérieure jusqu'à ce que la série des cours soit complète.

CONDITIONS PROVISOIRES

Pour les cours préparatoires \$2 Par mois, payables d'avance. Pour les autres cours \$3 ce et par trimestre.

L'Italian, l'Allemand et le dessin seront facultatifs et à la charge des parents. S. MARTIN, S. J., Président. Montréal, 5 septembre 1848.

COLLEGE DE ST. HYACINTHE

L'ENTRÉE des élèves au COLLÈGE de ST. HYACINTHE aura lieu MERCREDI LE 13 SEPTEMBRE prochain. Le prix de la pension et de l'enseignement est de £15 par année, payable d'avance en deux semestres, au jour de l'entrée et dans le cours du mois de février. Il ne sera fait aucune déduction pour absence à moins de deux mois consécutifs. Toutes les lettres adressées aux élèves doivent être franches de port. Aucun élève étranger à la paroisse ne peut prendre sa pension au village sans une autorisation du directeur.

Il n'y a point au collège d'enseignement purement élémentaire. Pour être admis, il faut savoir lire et pouvoir facilement écrire à la dictée. Collège de St. Hyacinthe, 1er août 1848.



BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE, Montréal, 31 juillet 1848.

Il a plu SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR-GENERAL nommer JEAN OLIVIER ARCAUD, Ecuier Agent pour diriger l'Établissement des Terres de la Couronne dans le District de St. François et le comté de Mégantic, dans le Bas-Canada.

L. P. BOIVIN,

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

VERTU de nouveaux ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local, et qu'il a tout à fait abandonné son ancien magasin de la rue St. Paul, vis-à-vis la Place Jacques Cartier. Attend incessamment par les prochains arrivages un RICHES ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc. etc. Montréal, ce 6 mai 184